



# Rapport de la commission des Finances

Référence au préavis No88-2024

dg.19.11.2024

Crédit d'investissement-alimentation de Champmartin en eau potable et défense incendie

Membres de la commission :

Roland Pfister

Sylvain Baumann

Arnaud Heiniger

Grossu Alexandre

Didier Gattlen

La commission des finances a pris connaissance le 11 novembre 2024 du préavis numéro 88-2024 intitulé (Crédit d'investissement-alimentations de Champmartin en eau potable et défense incendie) présenté par Monsieur le Syndic Richard Emmenegger, Jean-François Milliet Municipal en charge et le bureau d'ingénieur par monsieur Daniel Fabert

Nous avons eu l'occasion de discuter et de statuer sur cette présentation.

## **Rapport sur le Crédit d'Investissement pour l'Alimentation en Eau Potable et la Défense Incendie**

### **1. Introduction**

Ce rapport présente une demande de crédit d'investissement visant à financer un projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable et de la défense incendie de Champmartin. Ce projet est d'une importance capitale pour garantir un accès constant et sécurisé à l'eau potable pour les habitants, tout en renforçant les capacités de lutte contre les incendies dans les zones du village.

### **2. Objectifs du Projet**

Le projet d'investissement a pour objectifs principaux :



1. **Améliorer l'accès à l'eau potable** : Garantir une distribution stable et fiable d'eau potable pour la population locale, incluant la zone rurale isolée lieu-dit Monaco.
2. **Renforcer la défense incendie** : Installer des infrastructures supplémentaires pour soutenir les efforts de lutte contre les incendies, telles qu'un réservoir d'eau et l'extension du réseau de distribution d'eau.
3. **Optimiser la gestion des ressources en eau** : Mettre en place des systèmes de surveillance et de contrôle de la qualité et de la quantité de l'eau, afin de prévenir les pénuries et les contaminations.

### 3. Justification du Crédit d'Investissement

L'accès à l'eau potable et la sécurité incendie sont des priorités dans le développement des infrastructures publiques, notamment dans les zones rurales et semi-urbaines où les infrastructures existantes sont souvent insuffisantes ou vieillissantes. Voici les justifications principales pour l'octroi de ce crédit :

- **Accès à l'eau potable** le réservoir de l'eau potable expose la population à des risques sanitaires graves. Améliorer l'infrastructure de distribution d'eau permettra de répondre aux besoins en eau des habitants et de réduire les risques de maladies liées à l'eau.
- **Prévention des incendies** : Les incendies représentent un risque majeur pour les zones résidentielles ou rural. Des infrastructures adéquates pour la défense incendie permettent de réduire la probabilité de dégâts importants et de sauver des vies humaines et des biens matériels.
- **Respect des normes** : Le projet vise également à se conformer aux objectifs de développement (OFCO et ECA.)

### 4. Estimation Financière

L'investissement nécessaire pour la réalisation de ce projet est estimé à 2 300 000.-fr  
Cette estimation comprend les coûts des matériaux, la main-d'œuvre, les équipements spécialisés, les frais de gestion et de supervision, ainsi que les coûts indirects (logistique, études préalables, démontage du réservoir, pose de conduite etc.).

Les détails financiers du projet sont les suivants :

- **Répartition des coûts** :
  - Démolition du réservoir :
  - Installation du point d'eau incendie :
  - Mise en place de systèmes d'appareillage au réservoir



- Nouvelle conduite d'alimentation et le renouvellement des conduites de distribution a Champmartin.

Ce financement sera sollicité sous la forme d'un crédit à long terme, avec un remboursement sur une période de 40 ans. Le crédit sera utilisé pour financer directement les travaux de construction, les achats d'équipements et les coûts liés à l'installation du réseau.

## 6. Impact Attendu et Bénéfices

Ce projet apportera des bénéfices considérables à la population et à l'environnement local :

- **Amélioration de la santé publique** : L'accès à une eau potable de qualité permettra de réduire les risques de maladies hydriques et d'améliorer la qualité de vie des habitants.
- **Sécurisation de la défense incendie** : La mise en place de points d'eau dédiés à la lutte contre les incendies réduira les risques de pertes humaines et matérielles en cas de sinistre.
- **Renforcement de l'infrastructure publique** : Ce projet contribuera à la modernisation et à la durabilité des infrastructures publiques d'eau potable et de défense incendie.
- **Conformité aux normes de développement durable** : Ce projet permettra de répondre aux normes de durabilité et de résilience des infrastructures publiques, tout en améliorant la gestion des ressources en eau.

## 7. Conclusion

L'octroi de ce crédit d'investissement est essentiel pour garantir un accès sécurisé à l'eau potable et renforcer les capacités de défense incendie de Champmartin. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à répondre aux besoins immédiats de la population tout en anticipant les défis futurs liés à la gestion de l'eau et à la sécurité incendie. Nous sollicitons donc une approbation de ce financement pour entamer la mise en œuvre de ce projet vital pour la communauté tel que présenté.

Conseiller communal :

Roland Pfister. Sylvain Baumann. Arnaud Heiniger. Alexandre Grossu. Didier Gattlen

*R. Pfister* *S. Baumann* *A. Heiniger* *A. Grossu* *D. Gattlen*